

Le maire
Vice-président de Dijon Métropole

Chenôve, le 16 mars 2026

Affaire suivie par : Charles-Henri MAXEL, direction générale des services

Objet : Convocation au Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s collègue(s),

Conformément aux articles L.2121-10, L.2121-12, L.2122-1, L.2122-2, L.2122-4, L.2122-7, L.2122-7-2, L.2122-8, L.2122-10 et L.2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous prie de bien vouloir assister à la séance du Conseil Municipal relative à l'élection du Maire et des adjoints qui aura lieu le :

**Vendredi 20 mars 2026 à 18 h 30
À l'Hôtel de Ville
Salle du Conseil Municipal**

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour, ainsi que les projets de délibérations.

Comptant vivement sur votre présence,

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, Cher(e)s collègue(s), à l'assurance de mes salutations distinguées.



Signé électroniquement par : Thierry FALCONNET
Date de signature : 16/03/2026
Qualité : Maire



Pouvoir

Je soussigné(e) _____ empêché(e),
donne pouvoir à _____

pour voter en mon nom lors du Conseil municipal de CHENÔVE, du vendredi 20 mars 2026
à 18 h 30,

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Chenôve

Le

Signature

A imprimer, à compléter et à remettre au mandataire.

Le pouvoir doit être remis par le mandataire au Président de séance au plus tard en début de séance.

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2026****ORDRE DU JOUR**

ORGANISATION INSTITUTIONNELLE	
1	ÉLECTION DU MAIRE
2	DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE
3	ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
4	CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL
ORGANISATION INSTITUTIONNELLE	
5	DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)
6	CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) – ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL – VOTE À BULLETIN SECRET
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
7	DÉTERMINATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX